



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET SPORTIF

PRÉAMBULE

L'escalade de bloc nécessite la connaissance des règles de base de sécurité et une prise de conscience des risques encourus en cas de non-respect de ces règles. La sécurité est l'affaire de tous. Soyez prudent et vigilant, pour vous, comme pour les autres. A ce titre, tout grimpeur expérimenté est convié à intervenir dans le cas où des attitudes, des comportements ou encore des erreurs techniques présentent un caractère dangereux pouvant entraîner des risques d'accident.

Art. 1 : ACCÈS

1.1

Toute personne (abonné compris) doit impérativement se présenter à l'accueil pour pouvoir accéder aux installations ou informer de la raison de sa visite. Les grimpeurs devront :

Lors de la première visite :

- Remplir une fiche de renseignement
- Prendre connaissance du présent règlement
- La souscription d'une assurance individuelle accident est fortement recommandée (FFME, CAF, Vieux Campeur, etc...),
- S'acquitter du droit d'entrée.

Lors des visites suivantes :

Régler sa séance ou donner son nom en tant qu'abonné.

De façon générale : respecter le présent règlement et se conformer aux consignes même verbales de l'équipe d'Edenwall.

1.2

Le libre accès à la Structure Artificielle d'Escalade d'Edenwall est subordonné à la maîtrise des techniques de base de sécurité en escalade de bloc. Toute personne n'ayant jamais pratiqué l'escalade ou n'étant pas parfaitement à l'aise avec les bases de sécurité devra obligatoirement, pour accéder aux installations :

- Consulter les 2 vidéos de présentation des règles de Sécurité et règles du Jeu
- Être attentif à l'information transmise par le personnel d'accueil quant aux règles de sécurité

Aucun enfant de moins de 10 ans n'est autorisé à pratiquer seul. Il doit être accompagné et placé sous la surveillance des parents ou d'un adulte qu'ils auront mandaté.

1.3

Les mineurs doivent être obligatoirement accompagnés par les parents ou tuteurs légaux lors de la première visite. A partir de 14 ans, ils peuvent rester seul en étant munis d'une autorisation parentale écrite.

1.4

La salle, l'extérieur et la terrasse sont placés sous vidéosurveillance pour assurer la sécurité de chacun.

Art. 2 : HORAIRES, SÉANCES, TARIFS

2.1

Les horaires et les tarifs sont affichés à l'accueil.

Edenwall se réserve le droit en fonction des besoins d'exploitation (stages, cours, compétitions, ouverture de voies, travaux...) de modifier les horaires et/ou d'immobiliser tout ou partie de la salle dans son ensemble, SAE comprise.

En cas de fermeture exceptionnelle pour les raisons citées ci-dessus, Edenwall s'engage dans la mesure du possible à informer préalablement les utilisateurs par un affichage dans la salle et une information sur le site internet www.edenwall.fr



2.2

Dans le cadre des horaires grand public (affichés à l'accueil et sur le grand portail), aucune réservation n'est nécessaire sauf en cas de demande particulière (groupe de plus de 10 personnes, séminaire, repas de groupes etc...). En dehors des horaires grand public, l'accès aux installations est possible sur réservation.

Art. 3 : UTILISATION DES INSTALLATIONS ET DES DIFFERENTES STRUCTURES

Le respect du matériel et des personnes devra être un souci permanent chez les utilisateurs et l'équipe encadrante d'Edenwall. La politesse, la courtoisie et la bienséance sont nécessaires à toute ambiance conviviale. A ce titre, nous vous rappelons les règles de fonctionnement suivantes :

3.1 Répartition des âges selon les espaces

Edenwall est accessible à tout âge, les enfants restent sous la responsabilité des parents ou accompagnateurs.

3.1.a : Espaces intérieurs

- De 0 à 8 ans, les enfants marcheurs ont accès à la forêt enchantée possédant son propre règlement intérieur affiché à l'entrée. Il est entre-autres interdit de sauter des mezzanines, de remonter le toboggan, de se battre avec les cubes matelassés ou de monter ces derniers à l'étage. Pour une question de sécurité, une réserve pourra être émise par le personnel d'accueil selon l'affluence de la salle, pour tout enfant de moins de 3 ans.
- A partir de 8 ans, les enfants ont accès au même espace que les adultes, des voies spécifiques étant ouvertes pour eux. Les enfants de moins de 8 ans pratiquant l'escalade en club sont autorisés à pratiquer sous la haute surveillance d'un adulte accompagnateur. Tout enfant de moins de 10 ans doit être accompagné au pied du mur.
- Toute personne quel que soit son âge a accès à la bibliothèque et aux jeux exposés, à condition d'en prendre soin et de ranger les objets après usage. Les jeux de société et accessoires sportifs feront l'objet d'un échange de caution afin d'en assurer le suivi et retour.

3.1.b : EdenParcours

L'EdenParcours est accessible pour toute personne s'étant acquitté d'une entrée payante. Les enfants doivent évoluer sous la surveillance d'un adulte responsable. Les accompagnateurs peuvent accéder à l'étage via un couloir dédié.

- L'espace au sol, PARCOURS ACCRO, est réservé aux plus petits jusque 9 ans. 1 enfant max par atelier, 2 max par plateforme.
- L'espace en hauteur, PARCOURS NINJA, est destiné aux adultes et autorisé aux enfants de plus de 1M20, une toise permettant de mesurer les enfants à l'entrée du parcours. 1 enfant max par couloir, 2 enfants max par atelier, les autres attendent leur tour sur les plateformes rouges, 20 enfants max répartis sur la totalité de l'étage.

3.1.c : Espaces extérieurs

- Le trampoline : tout âge, 1 max en action sur la toile. Chacun doit respecter l'envie des autres et ne pas monopoliser la structure. A charge des accompagnateurs de veiller au bon partage des lieux.
- La slackline : tout âge, sous la responsabilité d'un adulte.

- Prêt de matériel : les accessoires de sport sont prêtés par le personnel d'accueil en échange d'une caution matérielle, ils doivent être retournés en bon état de marche.

3.2 Magnésie

La magnésie en poudre est formellement interdite. Seule la magnésie liquide est autorisée.

3.3 Tenue et location

3.3.a Une tenue correcte est exigée sur toutes les installations. Le torse nu est interdit.

3.3.b Les chaussons d'escalade sont obligatoires pour escalader la grande structure, ils doivent cependant être retirés au sortir des moquettes grises. L'utilisateur peut s'équiper de ses propres chaussons ou effectuer une location. Toute personne souhaitant se fournir une paire de chaussons Edenwall doit préalablement s'informer à l'accueil sur les modalités de location. Tout chausson appartenant à Edenwall doit être porté exclusivement en intérieur et rangé dans la boîte de retour de chaussons destinés à la désinfection en fin de séance.

3.3.c « La Forêt enchantée » se pratique pieds nus, en chaussette, ou en petites pantoufles personnelles, aucune semelle gomme n'est souhaitable sur le mur.

3.4 Vestiaire

Des vestiaires et des casiers sont à votre disposition, nécessitant l'apport d'un cadenas personnel. L'utilisation des casiers est journalière. Il est interdit de mobiliser un casier après son départ. Edenwall ne pourra être tenu pour responsable d'éventuels vols dans la salle ou les vestiaires.

3.5 Hydratation, Alimentation

Si l'hydratation et l'alimentation sont vivement conseillées durant toute pratique sportive, celle-ci ne pourra se faire « au pied des voies ». Les espaces « bar-restauration » et « terrasse » sont réservés à cet effet. Le service se fait au bar, la vaisselle est à ramener au bar après usage. Seules les gourdes et les bouteilles plastiques fermées seront tolérées à proximité des tapis, mais toujours interdites dessus, en particulier au pied des voies. La consommation de boissons alcoolisées ne peut se faire qu'avec la prise d'un encas et après la séance d'escalade. Si la nourriture extérieure est tolérée dans une certaine mesure, les usagers sont priés repartir avec leurs déchets éventuels et de laisser les espaces propres après leur passage.

3.6 Sanitaires, Douches

Toute personne utilisant les sanitaires est priée de respecter la propreté de ces outils de confort mis à leur disposition.

3.7 Salle d'activité / Coworking-bureaux

Les usagers de la salle d'activité et de l'espace Coworking ont leur propre règlement intérieur et doivent signer la charte d'utilisation.

Art. 4 : PRATIQUE DE L'ESCALADE

En dehors des cours, stages et formations dispensés par Edenwall ou le club Ready To Grimpe, la pratique de l'escalade dans nos locaux se fait sous votre entière responsabilité, de manière autonome, sans encadrement ni surveillance.

Le public doit maîtriser les techniques nécessaires pour assurer sa sécurité et celle des autres pratiquants. Le public pratiquant en autonomie engage sa responsabilité civile en cas d'accident. Veillez à votre sécurité et à celle des autres en ayant un comportement attentif, responsable et respectueux. Les garanties au titre des Accidents Corporels n'étant pas incluses dans le prix de l'accès à la salle, il appartient à chacun d'examiner sa couverture personnelle.



Art. 5 : DIVERS

5.1 Vol, Accidents, dégradation

Edenwall décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration dans la salle ou dans les vestiaires. Tout incident, même bénin, devra être signalé à l'accueil. Les utilisateurs sont considérés comme responsables de toutes dégradations qui pourraient être causées de leur fait, aux installations, au matériel, aux vestiaires et autres lieux. Edenwall se réserve le droit de facturer les réparations au(x) responsable(s) des dégradations.

5.2 Parking

Edenwall met des places de parking à disposition de ses visiteurs. Ces derniers sont priés de libérer les places lorsqu'ils quittent Edenwall. Le respect d'autrui est de rigueur sur ces parkings, tant dans la discrétion nécessaire au respect du voisinage que dans le respect porté aux autres conducteurs. Edenwall décline toute responsabilité en cas d'accident survenant sur ces parkings, chacun étant responsable de son comportement en tant qu'utilisateur.

5.3 Sanction

En cas de non-respect du présent règlement ou de toutes consignes même verbales de l'encadrement, Edenwall se réserve le droit d'appliquer les sanctions suivantes :

- Observation, suspension, expulsion

Dans le cadre de ces sanctions le contrevenant ne pourra prétendre récupérer le montant de sa séance ou de son abonnement.

5.4 Modification

Edenwall se réserve également le droit de modifier le présent règlement même sans préavis.

5.5 Respect du règlement

Edenwall décline toute responsabilité en cas d'accident survenu à la suite de la non-observation du présent règlement.